Cahiers de Psychologie Politique

N° 16 | 2010
Recherche empirique Janvier 2010

Les croyances et les doctrines politiques

Guillaume DE GREEF

Édition électronique :
URL : https://cpp.numerev.com/articles/revue-16/1384-les-croyances-et-les-doctrines-politiques
DOI : numerev_560
ISSN : 1776-274X
Date de publication : 18/01/2010

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : DE GREEF, G. (2010) Les croyances et les doctrines politiques. *Cahiers de Psychologie Politique*, (16). https://doi.org/10.34745/numerev_560

Mots-clés :

C'est précisément parce que les phénomènes sociaux sont modifiables et par conséquent perfectibles qu'une science politique est possible. Ainsi nous sommes naturellement conduits par les considérations précédentes à la conclusion spéciale de cette étude relativement à l'évolution des croyances et des doctrines politiques.

Rappelons ici quelques considérations préliminaires indispensables.

Nous entendons par *fonction sociale* l'acte spécial que chaque *organe* social exécute habituellement ; l'accomplissement des fonctions sociales n'est autre chose que l'accomplissement par des organes réguliers des diverses propriétés qui résultent des combinaisons supérieures aux simples combinaisons vitales, combinaisons qui ne se rencontrent pas, en général, dans les autres organismes.

Ainsi, la circulation fiduciaire est une fonction *sociale,* d'ordre économique ; la monnaie métallique, le billet de banque, les banques elles-mêmes sont des organes de cette fonction. L'ensemble coordonné des divers organes sociaux constitue le superorganisme social. Contrairement à de Lavelaye et à la suite d'A. Comte et de Spencer, l'étude des sociétés nous les a fait concevoir comme des organisations supérieures, même en complexités, aux organismes individuels proprement dits. Les sociétés, comme tous les êtres vivants, obéissent dès lors à des lois naturelles de structure et de croissance et nous devons également considérer comme erronée et destructive de toute science sociale la distinction imaginée par l'illustre et regretté professeur de Liège, distinction qui reste malheureusement partagée par le vulgaire et par les politiciens empiriques, que les lois sociales sont celles qu'édicte le législateur et non pas des lois de la nature, et que "celles-ci échappent à la volonté de l'homme, les autres en émanent". Il n'y a de différence entre les lois sociales et les lois inorganiques et organiques auxquelles on réserve à tort le titre de naturelles, que celle résultant des combinaisons supérieures dont les phénomènes sociaux sont susceptibles, de leur plasticité et de leur masse plus considérables et plus étendues, des arrangements et réarrangements plus nombreux auxquels ils se prêtent. Ces différences ne sont que quantitatives ; il en est de même pour la chimie et la biologie, bien qu'à un moindre degré relativement à la physique, et il n'est jamais venu à l'esprit de personne de nier pour cela l'existence de lois chimiques et biologiques, de combinaisons chimiques et d'organismes vivants. Nous avons prouvé ci-dessus qu'il y a, par exemple, des lois relatives à la structure et à la croissance des

organes de la circulation économique ; quand cette volonté collective, que de Lavelaye considérait à tort comme absolument souveraine en matière sociale tant économique que politique, n'obéit pas à ces lois, les sociétés en souffrent et parfois en meurent. Que faut-il de plus pour reconnaître qu'il y a des lois sociales naturelles comme il y a des lois physiologiques et physiques naturelles ? La Volonté humaine ne peut violenter les phénomènes sociaux qu'en modifiant, dans une mesure qui est loin d'être arbitraire, les conditions déterminantes de leur production1.

Les sociétés humaines sont donc des organismes supérieurs à tous les autres et soumis à des lois ; leurs organes se forment comme ceux de tous les autres êtres vivants, par le fonctionnement habituel des propriétés sociales suivant des voies déterminées ; la façon dont, spontanément ou consciemment, se fixent ainsi les modes d'activité sociale donne naissance aux organes.

Nous avons exposé ailleurs comment et pourquoi les phénomènes politiques sont les plus spéciaux et les plus complexes de tous les phénomènes sociaux. Les sociétés ont des besoins et par conséquent des désirs, les uns simples et généraux, tels que les besoins et les désirs économiques et génésiques, ce sont aussi les plus essentiels ; les autres, plus composites et spéciaux, tels que les besoins et les désirs artistiques, scientifiques, moraux, juridiques, ce sont les plus nobles et les plus élevés. La façon dont les sociétés y donnent satisfaction est automatique, instinctive, plus rarement raisonnée et surtout méthodiquement raisonnée ou volontaire.

Comme chez les individus, les besoins dans les sociétés donnent naissance à une *Représentation* émotionnelle ou idéale, à des désirs, à des tendances d'ordinaire contradictoires, à une hésitation, à une *Délibération* qui se coordonnent de mieux en mieux dans des centres spéciaux appropriés avant de se transformer finalement en *Volition* et en *Exécution.*

Plus les besoins et les désirs qui arriveront à être représentés dans les organes spécialement affectés à la délibération seront nombreux, complexes et contradictoires, plus l'hésitation sera grande, plus la délibération sera raisonnée et consciente, moins la volition et l'exécution consécutives seront instinctives, réflexes et automatiques.

Les fonctions et les organes qui, dans les sociétés, sont relatifs à l'accomplissement de la *Représentation* des intérêts et des désirs, de leur *Délibération* et de la *Volonté* et de *L'Exécution* qui en sont la conséquence, sont les fonctions et les organes politiques proprement dits ; leur ensemble constitue l'organisme ou le système politique, la partie la plus délicate du superorganisme social, analogue au système nerveux central des êtres organisés supérieurs, mais bien plus considérable, plus complexe et doué de propriétés particulières qui ne se rencontrent pas chez ces derniers2.

La science politique est donc cette partie de la science de la nature qui a pour objet l'étude et la connaissance des phénomènes, des lois, des fonctions, des organes sociaux relatifs à la représentation, à la délibération, à la décision et à l'exécution des divers intérêts collectifs.

La politique est la théorie de la volonté collective ; la politique est le système régulateur suprême des intérêts ou besoins économiques, génésiques, artistiques, scientifiques, moraux et juridiques qui ne trouvent pas dans leurs centres propres et successifs de coordination de régulateurs suffisants.

Quant aux croyances et aux doctrines politiques, elles appartiennent évidemment à ce groupe de phénomènes sociaux que nous avons embrassés, d'après leurs caractères communs, dans notre tableau hiérarchique et intégral des sciences, sous le titre de : scientifiques ou intellectuels.

Les croyances et les doctrines politiques sont naturellement soumises aux lois les plus générales, tant statiques que dynamiques, de ce groupe de phénomènes. Homogènes, confuses et incohérentes primitivement, elles se confondent successivement avec les systèmes théologiques et subissent l'influence des conceptions métaphysiques ; elles partagent, sous ce rapport, le sort de la morale et du droit ; comme eux la science politique ne se dégage que fort tard des inévitables synthèses hypothétiques ; même après que la politique a commencé à devenir positive, elle se confond encore longtemps avec les principes simplement moraux et avec le droit, surtout avec le droit représenté par la loi.

Observons les stades successifs parcourus par les croyances et les doctrines politiques, depuis leurs formes les plus rudimentaires jusqu'à ces formes déjà élevées que nous rencontrons notamment au Pérou et au Mexique, dans l'Égypte ancienne, dans l'Iran, dans l'Inde, dans la Perse et surtout dans cette intéressante civilisation chinoise, qui par cela même qu'elle a eu si peu de rapports avec la nôtre, constitue, par sa conformité avec les lois sociologiques générales, la plus remarquable expérience collective dont il nous soit peut-être donné de profiter. C'est en Chine, notamment, que la science politique, dégagée en grande partie des formes religieuses, nous apparaît comme une science essentiellement morale et confondue complètement encore avec cette dernière.

La merveilleuse conformité structurale et évolutive que nous découvrons sous les apparences divergentes de ces civilisations particulières nous permet d'entrevoir la possibilité de procéder à des généralisations provisoires et partielles et de dégager quelques lois sociologiques relatives à la structure et à l'évolution des doctrines et des croyances politiques.

L'histoire grecque et romaine nous montre un progrès immense réalisé dans la pratique et dans la doctrine relative aux organisations des fonctions représentatives et exécutives. C'est là, malgré ce qu'en pensent les admirateurs exclusifs des races germaniques, c'est là et dans ces communautés primitives dont la tradition ne se perdit jamais, que se trouvent les origines profondes et les racines indestructibles de ce self-government social qui est l'idéal des sociétés politiques.

L'étude des croyances et des doctrines politiques est donc une application des méthodes à la fois logique, dogmatique et historique que nous avons exposées au début de ce travail ; les observations et les expériences qu'elle fournit permettront de dégager

d'abord certaines lois sociologiques particulières à des sociétés déterminées dans l'espace et le temps ; puis, par degrés successifs, de s'élever jusqu'à des lois communes à un nombre plus ou moins considérable de sociétés et finalement à des lois communes à toutes les sociétés dans quelque période du temps ou dans quelque partie de l'espace qu'elles vivent ou aient vécu. Ainsi, de notions d'abord simplement empiriques, d'observations et d'expériences isolées, nos vues s'étendront de plus en plus vers le champ plus vaste des lois sociologiques, d'abord concrètes et finalement abstraites, qui régissent les formes et la croissance ou la dégénérescence des croyances et des doctrines politiques. Voilà la seule méthode, lente mais sûre, de toute investigation scientifique ; pour comprendre les phénomènes sociaux, il ne suffit pas de les voir de haut ; celui qui observerait notre humanité en installant son observatoire dans un ballon à plusieurs milliers de mètres de hauteur, ne pourrait s'en former qu'une conception fort simpliste et bien vague ; l'abstraction des détails ne doit se faire que graduellement et la recherche des grandes lignes ne doit jamais faire perdre de vue les petites ; ces grandes lignes, dans l'espèce les lois sociologiques abstraites, ne sont que la synthèse de tous les linéaments particuliers, c'est-à-dire non seulement des lois sociologiques concrètes, mais de toutes les observations et expériences isolées qui forment les matériaux de ces dernières.

Les croyances et les doctrines politiques font donc elles-mêmes partie intégrante d'une structure sociale générale, elles concourent à la dynamique d'ensemble des sociétés ; cette seule considération suffit à démontrer qu'elles sont régies par des lois statiques et fonctionnelles comme tous les autres phénomènes organiques. Elles sont toutes d'abord déterminées et par les conditions et les lois de leur milieu externe, inorganique et physiologique, c'est-à-dire par toutes les propriétés ou forces physiques, et par toutes les propriétés ou forces des unités biologiques humaines, douées de sensibilité, dont l'agrégat combiné avec le milieu physique forme la matière sociale.

Les croyances et les doctrines politiques sont avant tout conditionnées par ce milieu et par là elles reçoivent, comme nous l'avons déjà indiqué pour les phénomènes sociaux en général, cette uniformité de structure et de croissance qui assure objectivement, dès les commencements, l'unité de l'espèce humaine. Plus tard, la différenciation progressive des formes et des fonctions, c'est-à-dire la tendance aux variations dans l'espèce humaine, sera contre-balancée par l'uniformité plus complexe et plus haute qui résultera notamment des progrès de la science, de la morale et du droit d'où naîtront finalement des institutions politiques internationales ; en attendant, dès son enfance et dès ses premiers pas, l'uniformité constitutionnelle de tous les groupes sociaux épars est assurée par leur dépendance étroite vis-à-vis des grandes lois physiques et organiques communes, dans des limites de variations restreintes, à l'ensemble de l'humanité.

Ce n'est pas tout: en tant que partie intégrante de la structure générale, les croyances et les doctrines politiques sont toujours coordonnées avec les autres parties de cette structure ; elles sont un rouage dans la machine collective ; leurs formes et leur croissance sont toujours en rapport avec les formes et la croissance de cet autre milieu que l'on peut appeler interne.

Les croyances et les doctrines politiques ne trouvent pas en elles seules une explication suffisante ; il faut toujours les étudier dans leurs rapports avec leur milieu externe physique et ethnographique et avec leur milieu social interne surtout économique, génésique, philosophique et notamment dans leurs rapports avec les institutions politiques elles-mêmes ; les croyances et les doctrines sont incompréhensibles si on ne soumet pas leur étude à ce déterminisme scientifique. En l'absence de cette méthode, les croyances et les doctrines politiques nous apparaissent, ainsi que dans l'ouvrage de M. Paul Janet, comme des créations purement subjectives de génies plus ou moins profonds, soutenant tour à tour des thèses plus ou moins brillantes ; nous voyons alors leur historien entrer en lice avec des théoriciens morts depuis des siècles et démontrer au public, sans contradiction possible, qu'Aristote et Platon se sont grandement trompés en ne pensant pas, il y a plus de deux mille ans, comme on pense de nos jours ; c'est là de la critique et de l'histoire négatives et stériles ; s'il n'est pas extraordinaire que les illustres ancêtres de la science politique ne soient pas imbus des idées modernes, il l'est certes beaucoup plus que les publicistes de notre temps continuent à s'embourber dans les ornières anciennes.

Les croyances et les doctrines politiques ne sont pas des jeux d'esprit arbitraires ; elles exercent une importante fonction sociale ; leur fonctionnement est en rapport direct avec la nature de notre intelligence. Celle-ci est douée de propriétés d'un côté analytiques et critiques, de l'autre synthétiques et coordinatrices. De là le double caractère des idées et des théories politiques en général, leur double mission sociale. D'une part, elles travaillent à la dissolution et à l'expulsion des institutions vieillies et qui ne sont plus en rapport avec le reste de la structure collective, c'est leur aspect négatif et critique ; d'autre part, elles coopèrent à la formation des institutions nouvelles en correspondance avec les nécessités et les idées modernes.

Les croyances et les doctrines politiques sont donc des organes importants du corps social dont la fonction est à la fois révolutionnaire et organisatrice. Transitoirement, tant que les institutions sociales sont conformes aux besoins sociaux, tant qu'elles ne sont pas par conséquent discutées et mises en question, les croyances et les doctrines politiques, conformes alors à ces institutions, sont le plus fort ciment de la société et dans ce cas, très rare surtout dans les sociétés modernes si instables et si vivantes, elles sont essentiellement conservatrices. Dès qu'une institution sociale, au contraire, est discutée, c'est un indice de sa transformation ou de sa suppression inévitables. C'est dans ce sens qu'A. Thierry a pu écrire avec raison en parlant des écrits juridiques et politiques qui se publiaient sous le règne d'Elisabeth: "Dans ce temps-là, une nuée de jurisconsultes se levaient pour démontrer ce qui ne se démontre point, le pouvoir. Le pouvoir se déclare en s'exerçant ; c'est un fait que le raisonnement ne crée ni ne détruit. Toute puissance qui argumente et soutient qu'elle existe, prononce qu'elle a cessé d’être[3]."

Or, par cela même que la stabilité absolue serait la mort absolue, toute puissance argumente parce que inévitablement, à certains stades du développement social, elle est discutée ; éternelle est donc la critique, c'est-à-dire le progrès, mais éternelle également la transformation organique, c'est-à-dire la création incessante de l'ordre ;

ordre et progrès, voilà la haute conception sociale que la science politique positive dégage de l'étude des phénomènes sociaux, voilà les deux faces du même drapeau autour duquel combattent des partis dont l'absolutisme intransigeant favorise sans s'en douter, en s'entrechoquant et en se neutralisant, la production continue d'un ordre et d'un progrès relatifs, indispensables l'un et l'autre à la conservation de la vie sociale.

1 De Laveleye, Economie politique ; Id., Le Gouvernement dans la démocratie, notamment le chapitre II: la Société n'est pas un organisme.

2 G. De Greef. Le Régime représentatif. Bruxelles, 1892.

3 Dix ans d'études historiques : Vue des révolutions d'Angleterre.